



Nombre de Conseillers	
En exercice	12
Présents	9
Pouvoirs	2
Votants	11

**PROCES-VERBAL**  
**Conseil municipal ordinaire du 18 novembre 2024**

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal le 18 novembre 2024 à 20h30, sur convocation de Monsieur Nicolas DORKELD, maire de Néron, le 13 novembre 2024. La séance a été publique.

Etaient présents :

**Le maire :** Nicolas DORKELD  
**L'adjoint :** Sebastian RADOVICI  
**Les conseillers municipaux :** Pasquale CAPPABIANCA, Nadia LEFEBVRE, Daniel LEPAGE, Véronique GAILLARD, Laëtitia LE GUIL, Nicolas PELISSE, Céline MANIEZ

formant la majorité des membres en exercice.

**Absent(s) excusé(s)** Romain LHOPITEAU (pouvoir à N. Lefebvre), Loïc TUTOIS (pouvoir à L. Le Guil)  
**Absent(s)** Thierry PIVAN

**Secrétaire de séance :** D. LEPAGE conformément à l'article L2112-15 du CGCT)

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint, déclare la séance ouverte et donne lecture de **l'ordre du jour** :

- Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 23 septembre 2024 : à l'unanimité
- Projets de délibération :
  - Délibération 24-2024 Renouvellement convention CCPEIF
  - Délibération 25-2024 Ouverture d'un poste d'agent technique permanent
  - Délibération 26-2024 Demande de subvention structure de jeux Ecole
  - Délibération 27-2024 Demande de subvention bateaux rue de Villiers et pluvial Feucherolles
  - Délibération 28-2024 Demande de subvention trottoirs rue de Feucherolles
- Points projets :
  - . Eglise
  - . Mare de Feucherolles
  - . Etude thermique des bâtiments
  - . Plantation arbres salle des fêtes
  - . Autres projets
- Points d'informations :
  - . Recensement
  - . Date des vœux
  - . Haie de bambous M et Mme Daigneau

Date de la prochaine réunion de conseil municipal  
Clôture de la séance  
Tour de table

## **Délibération 24 2024 : Renouvellement convention CCPEIF**

*Monsieur le maire informe le conseil de la nécessité de renouveler la convention de mise à disposition et de répartition des charges des locaux du centre de loisirs « Les Petits Malins », de Néron, avec la CCPEIF. L'objectif étant de permettre une meilleure lisibilité et transparence des charges de fonctionnement et d'investissement du centre de loisirs, refacturées à la communauté de communes qui détient la compétence « enfance-jeunesse ». Les taux de répartition restent inchangés, mais il a été précisé l'utilisation dans les règles de sécurité et d'hygiène de la salle « dojo », ainsi que la refacturation par la commune à la communauté de communes des travaux d'aménagement et/ou entretien, exécutés par les prestataires extérieurs.*

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix**

- **Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de locaux et de répartition des charges liées au centre de loisirs « Les Petits Malins » de Néron, avec la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile de France**

## **Délibération 25 2024 : Ouverture d'un poste d'agent technique permanent**

*Le Maire, rappelle que conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Considérant la nécessité de renforcer les effectifs du service de cantine et entretien des locaux, il est proposé d'ouvrir le recrutement sur un poste à temps non-complet, incluant le recrutement de contractuels sur le fondement de l'article L.332-8-3° du code général de la fonction publique.*

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix.**

- **Autorise la création d'un poste permanent à temps non complet, pour le service de cantine,**
- **Autorise que ce poste soit éventuellement ouvert aux contractuels, sur le fondement de l'article L.332- 8 du CGCT**
- **Adopte la modification du tableau des emplois et l'affectation des crédits nécessaires sera inscrite au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet,**

## **Délibération 26-2024 Demande de subvention structure de jeux Ecole**

*Le Maire, rappelle qu'en 2024 une demande de subvention a été faite auprès de la CAF à hauteur de 50% du projet d'installer des jeux dans la cour de l'école. L'organisme n'a toujours pas fait connaître sa décision. Mais il apparaît que cette structure est éligible à la DETR à hauteur de 30 %. Le plan de financement serait donc le suivant, pour un montant final de 21 006.00 €*

<i>Subvention CAF 50% :</i>	<i>10 503.00</i>
<i>Subvention DETR 30% :</i>	<i>6 301.00</i>
<i>Reste à charge :</i>	<i>4 201.00</i>

Madame Maniez demande si le nombre de demandes DETR sont limitées, réponse : non il s'agit d'une éligibilité, la réponse dépend du montant de l'enveloppe disponible.

Il est demandé comment / si des contrôles doivent être prévus : réponse : il serait logique qu'ils le soient, la question va être posée au revendeur et la réglementation appliquée comme elle doit l'être.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix.**

- **Autorise Monsieur le Maire à engager la demande de subvention auprès de la DETR**

## Délibération 27-2024 Demande de subvention bateaux rue de Villiers et pluvial Feucherolles

Monsieur le Maire informe qu'il a été reçu en mairie, des devis pour ce projet du conseil précédent. Le montant global est estimé à 10 601.00 € HT (seule la société Anseume a répondu) pour les trottoirs de la rue de Villiers et le pluvial du hameau de Feucherolles. De plus en plus de riverains se manifestent en mairie, après chaque grosse pluie et des inondations dans leur terrain. Il avait été vu les projets suivants :

- Rue de Villiers :
  - 2 rue de Villiers (bordures) 1 615.00 €
  - 1 et 5 rue de Villiers (bordures) 3 530.00 €
  - Rue de Pierre (grille évacuation) 1 265.00 €
- Feucherolles :
  - Drainage rue du Capitaine Allard 4 200.00 €

Sur la rue de Villiers, il s'agit de refaire les bordures trop basses et de doubler l'avaloir pour mieux gérer les eaux de pluie. La présence du nouveau hangar ne semble pas aggraver la situation en bas de rue (il y a un avaloir en amont de la Sente aux Anes).

Monsieur le Maire rappelle que l'urbanisation du village et l'arrivée d'occupants habitués au confort des villes engendre (et va engendrer) des demandes de trottoirs et de maîtrise des eaux pluviales de plus en plus fréquentes. Il faut donc que ces projets soient traités rapidement et incluent de nouvelles installations dans les projets à venir, sachant qu'il est aussi de la responsabilité des habitants de gérer l'eau qui arrive dans leur propriété. Un sol imperméable, trop compacté, sans grille d'évacuation est aussi une des causes des dégâts causés par les fortes pluies.

Madame MANIEZ demande comment sera abordé le problème du stationnement sur Feucherolles, ceci dans l'optique de ne pas alimenter les querelles de voisinage. Monsieur le Maire informe qu'il demandera à l'entreprise de prévoir en amont des banderoles et que le stationnement se fera sur la place le temps que les travaux soient terminés et le drainage stabilisé.

Monsieur le Maire sollicite le conseil à autoriser une demande de subvention auprès du Département, à hauteur de 50 % (maximum possible pour cette opération)

- Subvention Département 50% : 5 300.40 €
- Reste à charge pour la commune : 5 300.40 €

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité des voix (1 contre – 10 pour)**

- **Autorise Monsieur le Maire à engager la demande de subvention auprès du Département,**

## Délibération 28-2024 : Demande de subvention trottoirs rue de Feucherolles

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2024 un dossier de subvention a été déposé pour un montant de travaux de 90 063.00 € et qu'il a été obtenu 44 581.00, soit 49.5%, du projet prévu. Or le dossier ayant été mal chiffré par ELI une nouvelle estimation a dû être refaite et découpée en 2 phases :

- La phase 1 calée sur le chiffrage de 2024 pour ne pas avoir à annuler la subvention obtenue.
- La phase 2 correspondant au complément permettant de traiter le projet dans sa globalité.

Le montant total du projet est estimé à 181 913.00 € avec une marge d'erreur de 10 à 20 % ce qui permettrait d'envisager des devis d'un montant inférieur. A titre de rappel, en 2021, l'AD21 avait estimé le projet à 100 K€ sans la partie pluviale, puisard et élargissement de la voie pour conserver la bande roulement actuelle. A la question de Mme Céline Maniez (à savoir la prise en charge par le département), Monsieur le Maire indique que la réfection de la chaussée ne peut pas être prise en charge par le département, car la route concernée n'étant pas dans une catégorie éligible. Seule une indemnité à hauteur de 7 € du m<sup>2</sup> est possible.

Monsieur le Maire propose au conseil de l'autoriser à faire une demande de subvention auprès du département, à hauteur de 50% du montant de travaux de phase 2 (91 850.00 €) soit une proposition de subvention de 45 925.00 €.

	Montant des travaux	Montant maximum des subventions	Montant restant à charge de la commune
Phase 1	90 063.00	44 581.00	45 482.00
Phase 2	91 850.00	45 925.00	45 925.00
Total	181 913.00	90 506.00	91 407.00

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité des voix (1 contre - 1 abstention– 9 pour)**

- **Autorise Monsieur le Maire à engager la demande de subvention auprès du Département, pour le projet Trottoirs rue de Feucherolles.**

#### Projets en cours :

Eglise : Le charpentier et le maçon ont repris les travaux. Il est nécessaire que les deux œuvrent conjointement puisque les avancements se font en fonction des progressions de l'un et de l'autre. Monsieur N. Pelisse fait remarquer que le travail de communication et de suivi est assuré par M. le Maire. Ce dernier précise qu'il a demandé à ce qu'une réunion de travaux se tienne rapidement, quelques points semblant encore non résolus sur l'exécution des travaux du maçon.

Mare de Feucherolles : Les grosses pluies n'ont pas permis le vidage, la mare étant de nouveau pleine. L'opération est donc remise à l'année prochaine.

Etudes thermiques des bâtiments : Monsieur Nicolas Pelisse a relancé Energie Eure et Loir, pour que puisse être rapidement sélectionné le cabinet qui pourrait être capable de réaliser l'étude. La délibération du choix de l'exécution de ce projet devrait pouvoir être présentée lors du prochain conseil.

Plantations Salle des Fêtes : Madame Gaillard fait la proposition d'agrémenter l'espace autour de la salle des fêtes par quelques plantations et/ou l'installation d'une table. Une fois les informations recueillies sur les normes d'installation et le suivi de l'entretien des plantations, le projet sera reproposé en conseil afin d'y affecter un budget.

Autres projets : sans objet

#### Projets en cours :

Recensement : Après la formation du 14/12, il est nécessaire de choisir rapidement les agents recenseurs, une préférence sera donnée aux employés de la commune à temps non-complet, puis en cas de manquement, une annonce sera passée pour le choix du ou des agent(s) recenseur(s) manquant(s). Une communication sur les réseaux doit être faite, afin de produire le meilleur accueil aux agents recenseurs. Il est à noter que la période s'étend de début décembre à fin février, avec un recensement chez les habitants du 16 janvier au 15 février 2025. Une préparation en amont et un traitement après mi-février, nécessitera l'aide des conseillers.

Date des vœux : les vœux du Maire sont fixés au vendredi 24 janvier 2025 à 19h à la salle des fêtes, avec un accueil des nouveaux arrivants à partir de 18h30. La commission communication est en charge de cette organisation.

Haie de bambous - Mme et M Daigneau : Un mail est arrivé en mairie, demandant la mise en œuvre d'une haie de bambous à la hauteur du domicile de M. et Mme Daigneau, chemin Vigilo, afin de protéger leur vis-à-vis de la nouvelle construction. Le conseil souhaitait la fin des travaux pour pouvoir répondre à cette demande. Mais afin de ne pas les laisser dans l'attente, il a été discuté du positionnement envisagé pour la haie.

Monsieur le Maire expose que cette haie se situerait sur le domaine public et que son entretien ne peut être, en application de la réglementation, fait par Mme et M. Daigneau ; il incomberait donc à la commune de le prendre en charge.

Mme N. LEFEBVRE évoque que la construction Hégon restreint la circulation des engins de secours, M. N. PELISSE précise que la construction est placée sur les limites de propriété, sans débordement sur le domaine public. M. le Maire rajoute que le positionnement de cette haie ne ferait que réduire le passage.

Il est proposé aux membres du conseil de prendre position sur la réponse à apporter à M. et Mme Daigneau sur l'acceptation de leur demande.

Le résultat est le suivant : 8 contre, 3 abstentions. Il sera donc répondu en ce sens à M. et Mme Daigneau.

**La prochaine séance est fixée au 13 janvier 2025**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00